

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2019

Présents : M. MENARD – Mme PAGANUCCI - Mme BLONDEAU - M. DESHAYES – M. PÉREON - M. HEBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : M. ADAM (pouvoir à Mme PAGANUCCI) - Mme MÉRAUD (pouvoir à Monsieur PIGOREAU) – M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD) - M. PRENANT (pouvoir à Mme BLONDEAU)

Absentes : Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Le conseil accepte l'ordre du jour supplémentaire proposé par Monsieur le Maire, à savoir : location de l'Artésienne à l'association Imagym'danse.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2019 est approuvé.

2. Temps d'animation périscolaire : devenir année scolaire 2019/2020

Lors de la séance du conseil municipal du mois de janvier 2018, le conseil avait décidé de reconduire les activités périscolaires pour l'année 2018/2019 et prévu de réexaminer le dossier pour l'année scolaire 2019/2020, en début d'année 2019.

Une enquête a été réalisée par les représentants de parents d'élèves auprès de l'ensemble des familles concernées par les TAPs pour l'année 2019/2020. Il en ressort que seules quatre familles sur 52 souhaiteraient revenir à la semaine de 4 jours. 43 familles ont répondu au questionnaire.

Lors du conseil d'école du 12 mars 2019, le conseil d'école a, à l'unanimité, approuvé la reconduction des activités périscolaires pour l'année prochaine.

Le conseil municipal décide de maintenir la semaine à 4,5 jours avec les activités périscolaires pour la rentrée 2019/2020, qui restent indemnisées par l'Etat.

3. RIFSEEP

Lors de la séance de conseil municipal du 21 septembre 2018, le conseil a approuvé la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, sous réserve d'accord du comité technique paritaire (CTP) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher.

Lors de sa séance du 28 février 2019, le CTP a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de délibération et décide la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} avril 2019.

4. Aménagement cœur de village : planning des travaux

Monsieur MÉNARD présente le planning des travaux prévus. Le planning des travaux sera communiqué par une brève spéciale auprès des habitants ; des brèves seront déposées chez les commerçants pour informer les clients non-résidents sur la commune.

Monsieur DESHAYES demande que le parking soit accessible pendant la période de congés des entreprises.

La réunion publique qui s'est tenue le 8 mars à l'Artésienne a réuni plus de 90 personnes.

Le conseil décide de continuer les travaux de la tranche suivante, dès janvier 2020, notamment l'aménagement devant le salon de coiffure et la place des Cèdres (place des Combattants d'Afrique du Nord).

Un groupe de travail va être créé pour revoir l'arrêt de bus et les places PMR.

5. City park : complément au cahier des charges

Monsieur MÉNARD présente un modèle de structure en aluminium proposé par un fabricant breton.

Par ailleurs, le maître d'œuvre a établi une première estimation des coûts pour la création du city park.

Il s'avère que le coût de la plateforme sera plus élevé que l'estimation initiale, notamment en raison de la dénivellation du terrain nécessitant un aménagement spécifique.

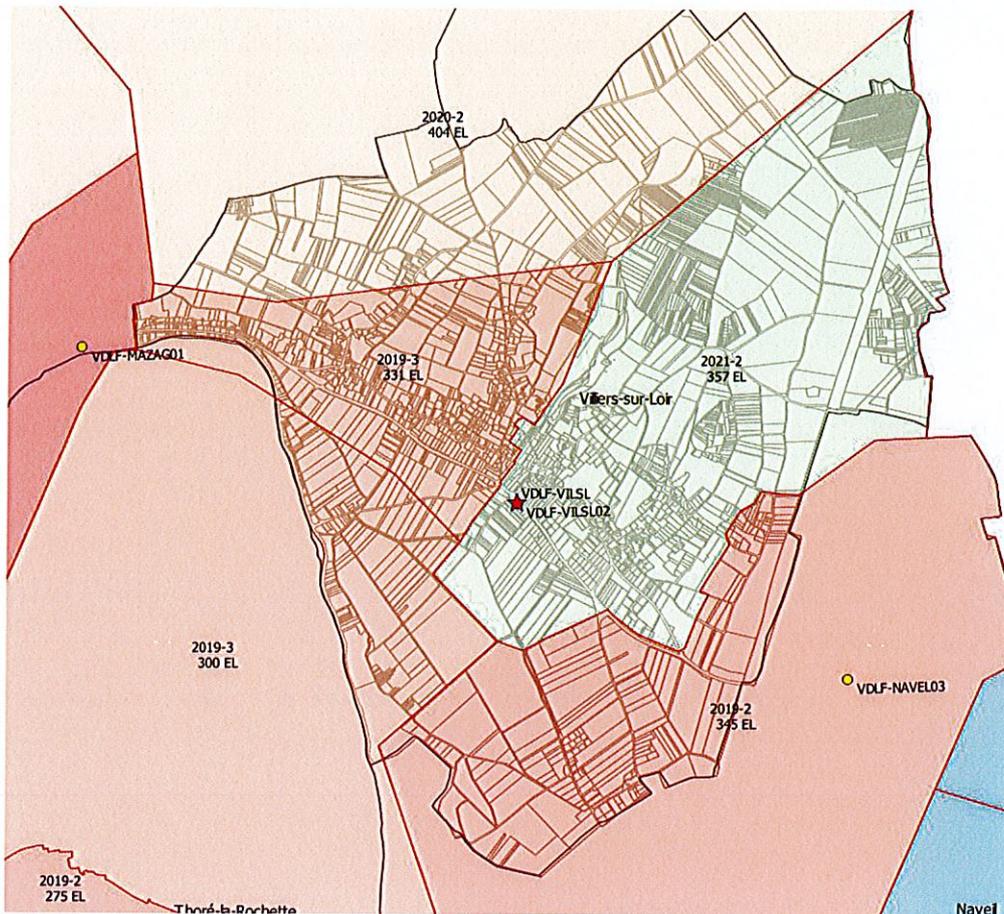
Monsieur MÉNARD présente l'estimation totale du maître d'œuvre ; si le projet est maintenu à l'identique avec les deux pistes d'athlétisme, le coût est estimé à 140 000 € HT.

Après relevé topographique, il s'avère que le terrain a un dénivelé de 1,10 m, ce qui nécessitera de faire des soutènements.

Au vu de ces différents éléments, et après échanges avec le maître d'œuvre, le conseil décide de modifier le cahier des charges adopté par délibération du 18 janvier 2019, en supprimant la piste d'athlétisme et ce, pour diminuer le coût de l'opération. La plateforme sera réalisée en enrobé noir avec pose de grilles de seuil, pour éviter de renvoyer les eaux pluviales sur la parcelle voisine. Le conseil accepte d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée à ce projet et décide d'inscrire la somme de 90 000 € HT pour la réalisation d'un city stade hors maîtrise d'œuvre et frais annexes. Le conseil retient la proposition de Monsieur JUMERT demandant que le remblai issu des travaux du cœur de village soit réutilisé pour la réalisation de la plateforme. Ce remblai pourra être entreposé à proximité du futur city park.

6. Fibre optique : mise en place

La fibre optique arrivera sur Villiers-sur-Loir à partir de 2019, sur une partie de la commune, l'autre partie sera réalisée en 2021. Le raccordement sera fait tel que présenté dans le schéma ci-dessous :



7. Compteur Linky

Les premiers compteurs LINKY sont installés sur la commune.

Deux compteurs ont été installés sur des postes de relevage et d'éclairage public.

Le conseil décide de ne pas prendre de position sur la pose de compteurs linky.

8. Association Imagym'danse

L'association Imagym'danse propose des cours de gymnastique, le jeudi de 10 h à 12 h et dispose de l'Artésienne de 9 h 30 à 12 h 30 pour l'année 2018/19 pour un coût de location de 300 €. Cette association souhaite reconduire son activité à la rentrée 2019 et sollicite l'accord du conseil. Le conseil accepte de reconduire la location à l'association Imagym'danse sur le même créneau horaire, pour l'année 2019/20. Le prix de location est alors fixé à 315 €.

9. Affaires diverses

- Demande du club Créa

Monsieur MÉNARD fait part de la demande du club Créa relative à l'installation de décors en laine, sur les candélabres de l'avenue du 11 novembre et de l'avenue du Petit Thouars, à partir du 1^{er} juillet 2019. Le conseil émet un avis favorable à cette installation.

- Commissions communales

- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois : dans le cadre du transfert des services de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2020, la CATV accepte d'inscrire les 400 000 € restant à rembourser par le service assainissement au budget communal, comme un remboursement d'emprunt.

- Informations diverses

. ENEDIS fait réaliser de l'élagage par une entreprise privée à partir du 18 mars, pour dégager les fils.

. Rappel :

- 27/03 : commission générale sur le budget

- 28/03 : réunion publique proposée par le conseil départemental, à l'Artésienne

- 22/05 : réunion publique sur les finances communales.

. Remise du calendrier des manifestations organisées par l'harmonie, pour les 150 ans.

. L'entreprise CHAVIGNY interviendra, au cours de la semaine 12 sur le chemin de la Barre.

. Suite à la question de Monsieur PIGOREAU, les 20 ans d'ADH pourront donner lieu à un article dans le bulletin municipal plutôt que dans la brève qui a pour objectif d'annoncer les événements à venir.

Levée de séance à 22 h 50.



Le Maire,

Jean-Yves MENARD